CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2026



Les élus de Saint-Flour Communauté se sont retrouvés pour le premier conseil de rentrée le 22 septembre 2026 avec un ordre du jour chargé.

Parmi les sujets inscrits à l'ordre du jour : l'approbation d'aides financières en soutien à des projets de développement d'entreprises locales, l'adoption de l'annexe 2026 de la convention avec l'Office de tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour, la revalorisation de l'aide aux transports versée aux écoles dans le cadre des activités scolaires, la désignation des représentants au sein de l'EPAGE Truyère (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) et l'évolution du Site patrimonial remarquable de Saint-Flour.

Ce conseil marque aussi la présentation du premier projet dans le cadre du nouveau fonds créé pour le développement des projets des plus petites communes.

Des aides qui favorisent le développement économique local

Pour soutenir les projets d'investissement des entreprises, Saint-Flour Communauté attribue des aides financières qui permettent également aux porteurs de projets de bénéficier d'aides régionales et européennes. Une dynamique forte en faveur de l'investissement.

Afin de soutenir le développement des entreprises du territoire, Saint-Flour Communauté attribue des aides financières dans le cadre de deux dispositifs :

- Le dispositif régional « commerce-artisanat : financer mon investissement » qui permet de soutenir des projets de commerces avec point de vente en centre-ville ;
- Le dispositif européen « soutien à l'investissement des opérateurs économiques dans les activités de proximité du secteur marchand ».

Les élus communautaires valident l'attribution d'aides pour 4 projets d'investissement situés sur les communes de Coltines (auberge), Vieillespesse (garage), Saint-Flour (coiffeur) et Ruynes-en-Margeride (travaux publics).

Ces projets bénéficieront au total de près de **10 900€ d'aides de Saint-Flour Communauté, pour un montant global de 44 300€ de subventions et de 120 400€ d'investissement.**

Depuis le début de l'année, ce sont près de 88 200€ d'aides communautaires qui sont mobilisées pour un montant global de 1,15M€ d'investissements.



Les aides versées permettent de soutenir les commerces et et les artisans

Pour solliciter une aide communautaire ou toute information sur ces dispositifs, les porteurs de projets doivent solliciter les services de Saint-Flour Communauté, s.soubeyroux@saintflourco.fr.

Tourisme : Des moyens humains, matériels et financiers confortés pour l'Office de tourisme intercommunal

Les élus communautaires ont voté le budget primitif 2026 de l'Office de tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour, dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2025-2027 qui lie les deux structures.



Les futurs bureaux de l'Office de tourisme prennent forme à Chaudes-Aigues

L'Office de tourisme intercommunal est l'outil qui permet à Saint-Flour Communauté de mettre en œuvre sa stratégie touristique pour accueillir au mieux les visiteurs et favoriser l'attractivité de son territoire. L'Office de tourisme assure ainsi des missions d'accueil, d'information, de promotion-communication, d'animation et de commercialisation.

Pour cela, Saint-Flour Communauté veille à conforter les moyens, humains, matériels et financiers octroyés à l'Office de tourisme intercommunal.

S'agissant des moyens humains, trois agents communautaires sont mis à disposition de l'Office de tourisme : à Chaudes-Aigues, Pierrefort et Ruynes-en-Margeride.

Du point de vue matériel, l'intercommunalité a investi pour une mise à disposition de locaux modernes et un maillage territorial optimal. L'Office de tourisme occupe ainsi des espaces au sein des maisons des services de Neuvéglise-sur-Truyère et de Ruynes-en-Margeride ainsi qu'au sein du bâtiment de la salle polyvalente à Pierrefort. A Saint-Flour, les travaux de requalification du siège de l'OTI finalisés l'année dernière permettent d'assurer un accueil dans des locaux modernes, réaménagés et rénovés, place d'Armes. Enfin, la Communauté de communes réalise actuellement les nouveaux locaux de l'Office de tourisme à Chaudes-Aigues, sur le site du Moulin Juéry, et le bâtiment d'accueil du Pôle 4 saisons à Saint-Urcize.

Ces investissements conséquents doivent permettre de garantir le maintien du classement de l'Office de tourisme en catégorie 1.

Du point de vue financier, les élus communautaires ont voté la participation financière annuelle de Saint-Flour Communauté au budget 2026 de l'Office de tourisme intercommunal. Celle-ci s'élève à **470 000 €.** Cette participation inclut le montant de produit de taxe de séjour perçu, qui s'élève à 210 000 € sur l'année.

A cette dernière s'ajoute également une contribution financière pour l'acquisition de la statue de départ du sentier de randonnée Urbain V à Saint-Flour. Celle-ci s'élève à **10 946 €**, montant équivalent à celui versé par la Ville de Saint-Flour.

L'aide au transport pour les activités scolaires revalorisée et étendue

Le coût des transports peut être un frein à l'organisation de sorties et d'activités pour les écoles. Afin de pouvoir aider à l'organisation de ces activités, Saint-Flour Communauté attribue des aides au transport pour les écoles maternelles et élémentaires du territoire. A l'heure du renouvellement de ce dispositif, les élus communautaires décident de le reconduire et de l'abonder pour les 3 années à venir.

Saint-Flour Communauté accompagne les établissements scolaires en prenant en charge une partie du coût du transport pour des activités culturelles, sportives et environnementales afin de favoriser l'égalité d'accès à ces activités pour tous les élèves.

Afin de prendre en compte l'augmentation des coûts de transport et compte tenu de l'absence de revalorisation du montant de l'aide communautaire depuis 2011, les élus communautaires ont décidé de **revaloriser cette aide à hauteur de 50%** dans le cadre de la reconduction du dispositif pour les trois années à venir et ce dès cette année scolaire. Les aides par classe pourront donc atteindre 120€ par sortie.

Par ailleurs, ils ont également décidé de **prendre en compte les sorties liées à l'alimentation-santé,** que peuvent proposer plusieurs partenaires du territoire, dans le cadre du dispositif communautaire, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial de Saint-Flour Communauté.

Cette aide peut concerner le déplacement des classes ou le défraiement du déplacement d'un intervenant dans la classe.



Grand cycle de l'eau : désignation des représentants au sein du futur EPAGE Truyère

L'EPAGE Truyère rassemblant 8 communautés de communes du bassin versant de la Truyère sera créé dans les prochains mois. Les élus communautaires ont désigné leurs représentants au sein du Comité syndical de l'Etablissement.



Saint-Flour Communauté est engagée, suite à la délibération du Conseil du 18 décembre 2024, dans la création de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) Truyère aux côtés de 7 autres communautés de communes.

A la suite de l'arrêté inter-préfectoral Cantal-Aveyron-Lozère du 1er septembre dernier, **la création de l'EPAGE est autorisée à compter du 1er novembre 2026.**

Les élus communautaires ont fait le choix lors du conseil de 2024 de transférer la compétence « animation et concertation » à l'EPAGE et de lui déléguer dans un premier temps la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Aussi, afin de préparer l'installation du futur EPAGE et suivant la représentation démographique (Saint-Flour Communauté représente près de la moitié de la surface couverte par le futur EPAGE), les élus communautaires ont **désigné 12 représentants titulaires sur 27 et 12 représentants suppléants sur 27 qui siègeront au sein du Comité syndical** de l'EPAGE.

1er engagement pour le fonds de concours développement de la vie rurale

Les élus communautaires ont validé lors du conseil du 7 juillet dernier la création du Fonds de concours communautaire à destination du développement de la vie rurale des plus petites communes. Ils valident aujourd'hui le premier dossier qui va en bénéficier.

Afin de permettre à toutes les communes d'être accompagnées par la Communauté de communes pour mener des projets, le nouveau Bureau communautaire a fixé en priorité la création d'un **fonds de concours** dédié. Celui-ci, **doté de 100 000€/an a été créé lors du dernier conseil communautaire du 7 juillet.**

Il prévoit que chaque commune pourra déposer au cours du mandat un dossier comprenant un ou plusieurs projets et pourra bénéficier d'une aide de 50% du montant des travaux plafonné à 30 000€ par commune.

Coltines est la première commune à présenter un projet soumis à l'approbation du conseil communautaire. Celui-ci concerne des travaux d'aménagement des espaces publics autour du plan d'eau. En contribuant à **l'amélioration du cadre de vie, à l'accueil touristique et ainsi à l'attractivité du territoire**, il présente un intérêt communautaire. La commune bénéficiera d'un accompagnement de Saint-Flour Communauté à hauteur de 12 700€ pour un montant total de travaux de 30 400€ HT.



Adaptation du Site Patrimonial Remarquable de Saint-Flour

Saint-Flour Communauté compte un Site Patrimonial Remarquable (SPR, ex AVAP – Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) à Saint-Flour et est engagée dans la création d'un 2e SPR à Saint-Urcize.





Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) sont des dispositifs pour protéger et valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager. Saint-Flour Communauté en compte un à Saint-Flour et a engagé aux côtés de la commune une démarche pour créer un second SPR à Saint-Urcize.

Les élus communautaires ont décidé de **faire évoluer le SPR de Saint-Flour** dont certaines dispositions ne sont plus adaptées. Ainsi, les modifications envisagées doivent permettre d'ouvrir à l'urbanisation le parking rue Blaise Pascal, en face du collège. Cette évolution permettra d'élargir la constructibilité de cet espace à proximité du centre-ville et d'encadrer son développement en adéquation avec le tissu bâti environnant.

L'évolution du SPR doit également permettre de recourir à l'isolation extérieure sous certaines conditions, pour des immeubles de 3e catégorie, construits après 1950.

Par ailleurs, la procédure visant à la **création du SPR de Saint-Urcize** avance et les élus communautaires ont voté l'autorisation au Vice-Président en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat de présenter les résultats de l'étude préalable et du projet de périmètre du SPR à la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture.